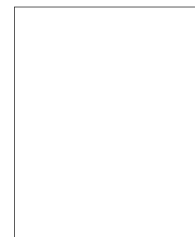




Faut que ça bouge ! C'est parti !

> VOUS VOULEZ CHANGER DE DÉPARTEMENT ? La note de service concernant les mutations 1^{er} degré est parue au BO du 4 novembre 2010.



Pas de grand changement par rapport à l'année dernière. Nous avons constaté avec satisfaction la prise en compte des enfants « à naître » dans le rapprochement de conjoint.

Le Calendrier

- **Les inscriptions sur I-prof sont closes depuis le 7 décembre midi ;**
- **10 décembre** : envoi des confirmations de demande dans les boîtes I-prof ;
- **17 décembre** : retour des confirmations de demande à l'IA avec retour des pièces justificatives.
- **4 février** :
 - ▶ Vérification des vœux et barèmes ;
 - ▶ Examen des demandes de bonification pour handicap ;
 - ▶ Demandes tardives, demandes d'annulation ou modification de candidature.
- **8 février** : Consultation des barèmes validés par les IA sur I-prof ;

- **14 mars** : Diffusion des résultats.

Pour le droit à une Mobilité choisie

Le SE-UNSA :

- exige lisibilité et transparence au niveau des résultats. L'algorithme du logiciel est complexe. La connaissance des barèmes, du calibrage, de l'attractivité des départements est nécessaire pour faire les bons choix et garantir l'équité.
- demande une meilleure prise en compte des situations individuelles. En effet les enseignants contraints de prendre une disponibilité pour suivre leur conjoint ou un congé parental bénéficient des points de rapprochement de conjoint mais d'aucune majoration pour les années de séparation. De même les demandes pour rejoindre un ascendant gravement malade ne font l'objet d'aucun barème spécifique.

Le suivi paritaire du SE-UNSA :

Tout au long des opérations, le SE-UNSA vous accompagne :

Avant les résultats :

- des outils, des infos pour faire au mieux vos vœux ;
- Une aide, un accompagnement pour la constitution des dossiers (Bonification handicap, rapprochement de conjoint) ;
- Des messages étape par étape ;
- Une vérification de vos vœux et barèmes en Groupe de travail Paritaire ;
- Une confirmation des résultats.

Et après :

- L'accueil dans votre nouveau département ;
- Une aide à la constitution et au suivi du dossier exeat/ineat en cas d'échec aux Mutations.

Demandez notre brochure spéciale Mutations 1^{er} degré



Contactez le SE-UNSA, Ginette Roussel
Téléphone : 03 22 92 33 63

Coupon-réponse MUTATIONS 2011

(à retourner au SE-UNSA, 4 rue Paul Sautai 80000 AMIENS)

- Je veux recevoir le fascicule « je veux changer de département : comment faire ? » rentrée 2011
- Je veux recevoir les informations et autres publications du SE-UNSA gratuitement pendant l'année
- Je veux adhérer au SE-UNSA

NOM : Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance :

Etablissement scolaire de rattachement :

Adresse personnelle :

Mail :

Téléphone fixe : Téléphone portable :